JUSTEPH
Société par actions simplifiée
au capital de 2 005 464 euros
Siège social : 9 Rue Robert du Mont, Torigni-sur-Vire, 50160 TORIGNY LES VILLES
418 958 542 RCS COUTANCES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 28 juin 2024

Le 28 juin 2024,
A 12 heures,

Monsieur Daniel MARTIN,
Demeurant 9 Rue Robert du Mont, Torigni-sur-Vire, 50160 TORIGNY-LES-VILLES

agissant en qualité de Président de la société JUSTEPH sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Madame Colette MARTIN HUREL,
Née le 24 octobre 1949 à TESSY-SUR-VIRE (50),
De nationalité française,
Demeurant 9 Rue Robert du Mont, Torigni-sur-Vire, 50160 TORIGNY-LES-VILLES.

Madame Colette MARTIN ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Madame Colette MARTIN ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président
Daniel MARTIN



Le Directeur Général
Colette MARTIN

